

⇒ HONORAIRES DE GESTION :

8.40% HORS TAXES sur la base des encaissements (au taux actuel de TVA de 20.00%)

- Garanties LOYERS IMPAYÉS : à partir de 2.61% TTC sur la base du loyer mensuel charges comprises
- Garanties LOYERS IMPAYÉS + VACANCE LOCATIVE : à partir de 5,61% TTC sur la base du loyer mensuel charges comprises
- Gestion administrative et comptable d'un dossier VISALE en cas de sinistre : 2.61% TTC sur la base du loyer mensuel charges comprises (au taux actuel de TVA de 20.00%)

⇒ HONORAIRES DE LOCATION POUR UN BAIL D'HABITATION PRINCIPALE VIDE ET MEUBLÉE – ZONE NON TENDUE :

- À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE : 11.00€ TTC/m², suivant la surface habitable du logement, dans la limite du loyer mensuel charges comprises à la signature du bail

- Entremise et négociation, à la charge exclusive du bailleur : GRATUIT
- Visite + constitution du dossier et rédaction du bail : 8.00€ TTC/m² (dont visite à 2.50€ TTC/m²)
- Etablissement de l'état des lieux : 3.00€ TTC/m²

- À LA CHARGE DU LOCATAIRE : 11.00€ TTC/m², suivant la surface habitable du logement, dans la limite du loyer mensuel charges comprises à la signature du bail

- Visite + constitution du dossier et rédaction du bail : 8.00€ TTC/m² (dont visite à 2.50€ TTC/m²)
- Etablissement de l'état des lieux : 3.00€ TTC/m²

Dans le respect du DÉCRET N° 2014-890 paru le 1er août 2014 fixant le plafonnement des honoraires de location imputables aux locataires.

⇒ HONORAIRES DE LOCATION POUR LES AUTRES BAUX :

• BAIL D'EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT

120.00€ HORS TAXES partagés par moitié entre le bailleur et le locataire (au taux actuel de TVA de 20.00%)

• BAIL PROFESSIONNEL OU BAIL DE DROIT COMMUN

14.00% HORS TAXES sur la base du loyer annuel hors charges, partagés par moitié entre le bailleur et le preneur à bail (au taux actuel de TVA de 20.00%)

• BAIL COMMERCIAL

10.00% HORS TAXES sur la base du loyer annuel, charges et taxes comprises, à la charge du preneur à bail (au taux actuel de TVA de 20.00%)

⇒ AUTRES PRESTATIONS

• CONTRAT D'ASSURANCE PROPRIÉTAIRE NON-OCCUPANT (P.N.O) :

95.00€ TTC / an pour 1 appartement

167.00€ TTC/an pour une maison louée vide en copropriété

188.00€ TTC/an pour une maison louée vide située hors copropriété

• Estimation et attestation de la valeur locative d'un bien immobilier situé dans un rayon de 20 km maximum autour de l'agence (hors proposition commerciale, hors signature d'un mandat de gérance immobilière ou d'un mandat de location simple) : **100.00€ HORS TAXES** (au taux actuel de TVA de 20.00%)

⇒ HONORAIRES SYNDIC : (comprenant les frais de gestion)

- Immeuble de moins de 10 logements : forfaitairement 2000,00€ HORS TAXES/an soit **2400.00€ TTC/an**

- Immeuble à partir de 11 logements : 195,84€ HORS TAXES maximum / lot et par an soit **235.00€ TTC / lot et par an**

Forfait pour l'établissement d'un document d'information de l'acquéreur dans le cadre des dispositions rendues obligatoires par la loi ALUR (immeuble soumis au régime de la copropriété) : **295.00€ TTC**